CHALLENGE 77 U10

2023-2024

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : PARTICIPATION

Les équipes de la catégorie U10 disputant un Critérium de District 77 participent au Challenge 77 U10 règlementé par les lois du jeu du foot à 8 (voir article 10).
Le nombre d'équipes engagées par Club n'est pas limité, mais il ne peut pas dépasser celui engagé en Critérium.
Les équipes mixtes sont autorisées.
La hiérarchie des équipes en Challenge doit être identique à celle des Critériums
L'engagement des clubs se fait sur inscription via Footclubs auprès du District 77 pour les équipes engagées en Critérium Départemental. Les équipes inscrites après la date limite d'engagement, ne pourront intégrer le Challenge 77 U10.
Pour la saison en cours, les droits d'engagement fixés par le Comité Directeur du District figurent à l'Annexe Financière du District 77.

ARTICLE 2 : CLASSEMENT

Les tours de Challenge se déroulent sous forme de poules de 3 à 5 équipes, avec 1, 2 ou 3 équipes qualifiées pour le tour suivant. Le nombre d'équipes qualifiées par poule étant indiquée à chaque tirage.
Les équipes engagées dans le Criterium Départemental Excellence sont exemptées du 1er tour.

Points par match

- Victoire : 3 points
- Nul : 1 point
- Défaite : 0 point
- Forfait : match neutralisé, non comptabilisé au classement. Equipe éliminée.

Même en cas de retard, les clubs recevant doivent tout mettre en œuvre pour que l'ensemble des matchs de plateau se déroule et **que le défi technique (double huit)** soit effectué.
Le classement du défi technique est noté, par le club recevant, sur la feuille de match dans la zone observations

Les responsables des équipes participantes sont tenus de prendre une photo de la feuille des résultats à l'issue du plateau.
En cas de non-retour de la feuille de résultats l'équipe du centre d'accueil sera pénalisée d'une amende financière et sera éliminée de l'épreuve.
Sans retour de preuves des résultats de la part des autres équipes (photo de la feuille de rencontre), celles-ci sont pénalisées d'une amende financière (cf : Annexe Financière Foot Animation du District 77) et pourront être éliminées.

En cas d'égalité au classement dans une poule, le critère pour départager les ex-æquo est le classement au défi technique.

ARTICLE 3 : PHASE DISTRICT

La phase départementale se déroule dans plusieurs centres, sur plusieurs phases, suivant le calendrier

établi par le District.
Pour chacun des tours, deux équipes d'un même club pourront se retrouver dans la même poule dès le 1er tour.
Le protocole Fairplay doit être mis en place à chaque rencontre.
Les équipes participent à un **défi technique (double huit)** avant le début des rencontres (protocole en annexe)

Durée des rencontres Challenge 77 U10

- Poule de 5 équipes : 4 rencontres de 12 minutes sans mi-temps
- Poule de 4 équipes : 3 rencontres de 16 minutes sans mi-temps
- Poule de 3 équipes : 2 rencontres de 25 minutes sans mi-temps

ARTICLE 4 : DÉROULEMENT ET QUALIFICATION D'ÉQUIPE

Sont qualifiés de 1 à 3 équipes par poule. Le nombre d'équipes qualifiés par poule est précisé lors du tirage ».
Les équipes éliminées **au premier** tour du Challenge 77 U10 seront rebasculées dans le Challenge Jour de Coupe U10/U11.
Les équipes éliminées à partir du **deuxième** tour du Challenge 77 U10 ne basculeront pas dans le Challenge Jour de Coupe U10/U11.
Des plateaux amicaux seront proposés pour les équipes éliminées à ce stade.

Une seule équipe par club peut se qualifier pour la Finale Départementale.
(Si deux ou plusieurs équipes d'un même club terminent première ou seconde, c'est l'équipe ayant le plus de points qui se qualifie. Si les équipes d'un même club sont à égalité de points, c'est l'équipe dont le numéro d'inscription est le plus petit qui sera qualifiée).

ARTICLE 5 : FINALE DÉPARTEMENTALE

La Finale Départementale est organisée par la Commission Foot Animation du District 77, avec l'appui des CTD-DAP, en un lieu proposé par elle et validé par le Comité Directeur du District.

Elle réunit les 16 clubs qualifiés.
Les clubs sont répartis en 4 poules
A l'issue des poules, après les 3 épreuves (rencontres, tests et PEF), un classement est établi.
Pour établir le classement final, les équipes classées 1ères de leur groupe se rencontrent en ½ finale et finale.
Il en est de même pour les équipes classées 2èmes, 3èmes et 4èmes.
L'équipe la mieux classée est déclarée à l'issue de cette compétition, Championne de Seine et Marne.
Nombre de rencontres et durée : 5 matches de 12 minutes chacun sans mi-temps. Ballon taille 4.

Le déroulement de la Finale Départementale vous sera communiqué lors de la réunion des clubs finalistes.
La participation à la réunion des clubs finalistes est obligatoire sous peine de sanctions.

ARTICLE 6 : QUALIFICATION ET PARTICIPATION

6.1 Qualification
Conformément aux R.G. de la F.F.F. et aux articles 7, 8 et 38 du R.S.G de la L.P.I.F.F.
Les joueurs et joueuses qui sont inscrits sur la feuille de rencontre doivent être qualifiés à la date de la rencontre, conformément au délai de qualification prévu à l'art 89 des RG de la FFF.

La Licence (valide), à l'exclusion de toute autre pièce, doit être présentée lors des différents tours de plateaux (**via le listing Footclubs, format papier, avec photos en couleur**). C'est une condition

indispensable de participation.

En tout état de cause, lors de la Finale Départementale, les équipes qualifiées doivent venir **obligatoirement avec le Listing Footclubs en format papier (photos en couleur)**. En l'absence de présentation du Listing Footclubs, outre l'amende financière (cf : Annexe Financière **Foot Animation** du District 77), à l'issue des matchs de poule, les résultats des équipes seront neutralisés et celles-ci seront déclassées.

Le Responsable d'équipe identifié sur la feuille de match doit être licencié « Éducateur », « Dirigeant » ou « Joueur » pour occuper la zone technique en compagnie des remplaçants.

Ne peuvent participer à la compétition que les joueurs licenciés U10, U10F, U11F.
Sont également autorisées les U9 (dans la limite de trois joueurs par équipe), sauf s'il leur est interdit de pratiquer en catégorie supérieure.

Un joueur ne peut participer qu'à une seule finale de foot à 8 par saison sportive.

A l'issue des 1/8 de finales, les équipes du Critérium Espoir qualifiées pour le tour suivant devront fournir une liste de 16 joueurs qui seuls pourront participer à la suite de la compétition, celle-ci devra être fournie au moins 15 jours avant le ¼ de finale. Pour les équipes du Critérium Excellence, la liste fournie pour le 30 novembre sera prise en compte. Il sera possible de changer 3 joueurs maximum de cette liste, sous réserve d'être entérinés au préalable par le District, la demande devant être faite au moins 8 jours avant le tour suivant.

Si l'équipe se trouve en infraction, l'équipe sera disqualifiée mais pourra néanmoins participer à la journée, tous ses résultats seront neutralisés (Vérification et contrôle effectué par la Commission d'Organisation des Compétitions).

6.2 Participation

Le nombre maximum de joueurs (titulaires et remplaçants) par équipe pouvant être inscrits sur la feuille de match est fixé à 12 pour la pratique du foot à 8 :

- 8 joueurs sur le terrain (dont le gardien de but)
- 4 remplaçants

Les remplaçants doivent obligatoirement porter une chasuble ou un vêtement de couleur distincte à leur équipe.

Préconisations

- Chaque joueur inscrit sur la feuille de match doit :
  - Participer à 50% du temps de jeu au minimum.
  - Débuter obligatoirement une des 2/3 ou 4 rencontres.

ARTICLE 7 : ARBITRAGE

Le respect des lois du jeu est un élément éducatif essentiel du Football à effectif réduit. L'arbitrage des Jeunes par les Jeunes doit être favorisé.
La rencontre est arbitrée par un arbitre central :

1. un arbitre présenté par le club recevant
2. un dirigeant présenté par le club recevant ou à défaut un dirigeant présenté par le club visiteur.

NB : la présence d'arbitres assistants licenciés de chacun des clubs est obligatoire sur chaque rencontre.
Dans tous les cas, la rencontre doit être dirigée par une personne licenciée inscrite sur la feuille de match.
En cas d'absence d'arbitres centraux ou assistants, les rencontres ne peuvent pas débuter. L'auto-arbitrage n'est pas autorisé.

ARTICLE 8 : REMPLACEMENT DES JOUEURS

Un nombre illimité de remplacements est permis durant un match.
Un joueur qui a été remplacé peut revenir sur le terrain de jeu pour remplacer un autre joueur.
Un remplacement peut être effectué quand le ballon est en jeu ou hors du jeu.
Remplacement à la volée au niveau de la médiane. Le joueur remplaçant pénètre sur le terrain lorsqu'il a tapé dans la main du joueur sortant.

ARTICLE 9 : FEUILLE DE MATCH / RÉSULTATS

Les feuilles de matchs et de plateaux papier sont disponibles sur le site internet du District (dans la rubrique documentations utiles) et sont envoyés à chaque club sur leur messagerie officielle.

Les feuilles de matches doivent comporter les indications suivantes :

- Nom de l'équipe.
- Nom, Prénom et numéros de licences des joueurs
- Numéros des joueurs
- Nom et prénom de l'éducateur détenteur, au minimum, de la licence « Educateur Fédéral » ou Animateur ou dirigeant
- Nom, prénom et club de l'arbitre.

La feuille de plateaux avec le récapitulatif des résultats doit être rempli par le responsable de Centre et doit mentionner :

- Le lieu, la date, le jour, le tour, la poule du plateau
- Les différentes rencontres avec numéro de match, en précisant les résultats
- **Les résultats du défi technique**
- Le nom et la signature des arbitres
- Le nom et la signature des dirigeants des différentes équipes concernées par le plateau.

La feuille de match doit être rédigée et vérifiée avant chaque rencontre.
La feuille de match correspondante **mentionnant le classement des équipes au défi technique,** doit être retournée au plus tard le mercredi suivant le match, uniquement par mail et sous un envoi unique (sous peine de disqualification) à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr
Les centres d'accueil sont invités à conserver le format papier en leur possession (pas d'envoi au District 77), lequel pourra leur être demandé par les Commissions compétentes et/ou les CTD-DAP.
Sans retour des documents suite à demande, l'équipe du centre d'accueil sera éliminée.
Sans retour d'une preuve des résultats de la part des autres équipes (photo de la feuille de rencontre **avec classement du défi technique**), celles-ci seront pénalisées d'une amende financière (cf : Annexe Financière **Foot Animation** du District 77) et pourront être éliminées.

ARTICLE 10 : LOIS DU JEU

- Le Hors-jeu : à la ligne tracée à 13 mètres de la ligne de but.
- Fautes et incorrections :

Possibilité selon les fautes de siffler un coup franc indirect
Les fautes ci-dessous sont sanctionnées d'un coup franc indirect :

- Jouer de manière jugée dangereuse,
- Faire obstacle à l'évolution de l'adversaire,
- Empêcher le gardien de lâcher le ballon des mains,

Fautes spécifiques du gardien entraînant un coup franc indirect :

- Prendre le ballon à la main sur une passe en retrait du pied d'un partenaire*.
- Dégager le ballon de volée ou de ½ volée**.
- Reprendre le ballon à la main après l'avoir lâché, sans qu'il ait été touché par un autre joueur.

- Prendre le ballon à la main sur une rentrée de touche d'un partenaire.

* Seules les passes de la tête, de la poitrine ou de la cuisse sont autorisées.
** Dans le jeu, lorsque le gardien est en possession du ballon, il peut relancer long à la main ou après avoir posé le ballon au sol. Les dégagements de volée et ½ volée sont interdits. De même il est interdit de faire rebondir le ballon devant soi avant de le reprendre de volée ou de ½ volée.

ARTICLE 11 : RECOMMANDATIONS

Il est recommandé aux organisateurs de prendre toutes les dispositions pour que les spectateurs et parents accompagnant les Clubs restent derrière la main courante ou à distance respectable de l'aire de jeu.
Aucune personne n'est autorisée à occuper le couloir séparant les deux terrains cet espace est strictement réservé aux arbitres assistants, les joueurs, éducateurs et dirigeants sont situés eux dans la zone technique. L'éducateur ou dirigeant figurant sur la feuille de match est responsable du comportement des parents.

- Fixations des buts

L'attention est à nouveau portée sur l'obligation d'ancrage des buts amovibles ou des buts de foot à 8, de manière à assurer la stabilité de l'ensemble du portique.

ARTICLE 12 : SANCTIONS - RÉSERVES - CONFIRMATION DES RÉSERVES - RÉCLAMATIONS - ÉVOCATION

12.1 - FORFAITS
Ils sont officialisés par la Commission d'Organisation des Compétitions du District après réception des feuilles de matchs. L'amende est fixée chaque saison par le Comité Directeur (cf. : Annexes Financières **Foot Animation** du District 77).
Pour les forfaits avisés, le Club doit avertir par email, via les messageries officielles, ses adversaires et le service administratif : au plus tard le vendredi avant 12h00.

12.2 SITES D'ACCUEIL
Si un club ne peut accueillir, il doit avertir le service administratif du District au plus tard le mardi précédent le week-end du plateau, avant 12h00.

12.3 LES CAS NON PREVUS DANS LE PRESENT REGLEMENT
Ils seront tranchés par la Commission Foot d'Animation du District 77, responsable de l'organisation du Challenge et en dernier ressort par le Comité Directeur du District, sauf en ce qui concerne les faits disciplinaires jugés par la Commission de Discipline du District.